



14130

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Commune de Blangy-le-Château
Département du Calvados
7 Route du Mesnil, 14130 Blangy-le-Château

Je soussigné, Dorian COGE, Maire de la commune de Blangy-le-Château, certifie par la présente que :

Le projet suivant a été affiché en mairie :

- **Nature du projet : Avis d’Enquête publique**

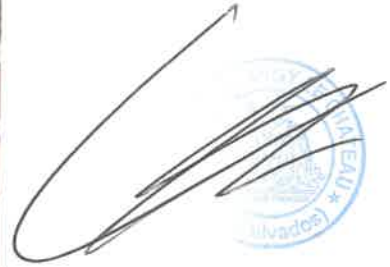
L’affichage a été effectué en mairie le 30 Septembre 2025

Fait à Blangy-le- Château le 30 septembre 2025

**Le Maire,
Dorian COGE**



Afficher le 30/03/2025



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projets de zonage d'assainissement des eaux usées et de zonage des eaux pluviales

Commune de Ilvados

En vertu de l'article 10 de la Loi n° 10/2002, relative à l'organisation de l'administration communale, l'avis d'enquête publique est adressé à tous les citoyens de la commune de Ilvados, afin de leur permettre de donner leur avis sur les projets de zonage d'assainissement des eaux usées et de zonage des eaux pluviales.

Les projets de zonage sont :

1. Le zonage d'assainissement des eaux usées.

2. Le zonage des eaux pluviales.

3. Le zonage des eaux pluviales.

4. Le zonage des eaux pluviales.

5. Le zonage des eaux pluviales.

6. Le zonage des eaux pluviales.

7. Le zonage des eaux pluviales.

8. Le zonage des eaux pluviales.

9. Le zonage des eaux pluviales.

10. Le zonage des eaux pluviales.

11. Le zonage des eaux pluviales.

12. Le zonage des eaux pluviales.

13. Le zonage des eaux pluviales.

14. Le zonage des eaux pluviales.

15. Le zonage des eaux pluviales.

16. Le zonage des eaux pluviales.

17. Le zonage des eaux pluviales.

18. Le zonage des eaux pluviales.

19. Le zonage des eaux pluviales.

20. Le zonage des eaux pluviales.

21. Le zonage des eaux pluviales.

22. Le zonage des eaux pluviales.

23. Le zonage des eaux pluviales.

24. Le zonage des eaux pluviales.

25. Le zonage des eaux pluviales.

26. Le zonage des eaux pluviales.

27. Le zonage des eaux pluviales.

28. Le zonage des eaux pluviales.

29. Le zonage des eaux pluviales.

30. Le zonage des eaux pluviales.

31. Le zonage des eaux pluviales.

32. Le zonage des eaux pluviales.

33. Le zonage des eaux pluviales.

34. Le zonage des eaux pluviales.

35. Le zonage des eaux pluviales.

36. Le zonage des eaux pluviales.

37. Le zonage des eaux pluviales.

38. Le zonage des eaux pluviales.

39. Le zonage des eaux pluviales.

40. Le zonage des eaux pluviales.

41. Le zonage des eaux pluviales.

42. Le zonage des eaux pluviales.

43. Le zonage des eaux pluviales.

44. Le zonage des eaux pluviales.

45. Le zonage des eaux pluviales.

46. Le zonage des eaux pluviales.

47. Le zonage des eaux pluviales.

48. Le zonage des eaux pluviales.

49. Le zonage des eaux pluviales.

50. Le zonage des eaux pluviales.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projets de zonage d'assainissement des eaux usées et de zonage des eaux pluviales

Commune de Blangy-le-Château

Par arrêté n°2025-39 en date du 25 septembre 2025, Monsieur Dorian COGE, Maire de la commune de Blangy-le-Château, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative aux projets communaux de zonage d'assainissement des eaux usées et de zonage des eaux pluviales qui se déroulera, sur 32 jours consécutifs du :

lundi 13 octobre 2025 à 15h00 au vendredi 14 novembre à 17h00.

Cette enquête sera conduite par Monsieur Michel BAR, commissaire enquêteur, désigné par décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen.

Les différentes pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête publique pourront être consultés pendant la durée de l'enquête à la mairie de Blangy-le-Château, siège de l'enquête publique.

Le dossier sera consultable par le public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Blangy-le-Château, c'est-à-dire :

- Lundi de 14h00 à 18h30.
- Jeudi de 8h15 à 12h15.
- Vendredi de 14h00 à 18h00.

Le dossier pourra également être consulté de manière dématérialisée sur le site internet de la commune de Blangy-le-Château à l'adresse suivante : <https://www.blangy-le-chateau.fr>

Pendant cette enquête, chacun pourra formuler ses observations et propositions :

- Par écrit sur le registre papier ouvert à la mairie.
- Par courrier remis en mairie ou posté à l'adresse du Commissaire Enquêteur (Mairie, 7 route du Mesnil, 14130 Blangy-le-Château).
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@blangylechateau.fr (à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'entête du courrier).
- Lors des permanences du Commissaire Enquêteur, sous forme verbale ou écrite, qui se tiendront en mairie de Blangy-le-Château :
 - Lundi 13 octobre 2025 de 15h00 à 17h00 .
 - Samedi 8 novembre 2025 de 10h00 à 12h00.
 - Vendredi 14 novembre 2025 de 15h00 à 17h00.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir à la mairie copie de tout ou partie du dossier d'enquête.

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur remettra au Maire son rapport, sous avis et ses conclusions dans le délai d'un mois.
Après la clôture de l'enquête, le rapport d'enquête, l'avis et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables à la mairie de Blangy-le-Château.